

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Conseil général de l'environnement
et du développement durable

Bureau d'enquêtes sur les accidents
de transport terrestre

**Décision du 30 mars 2009
concernant l'organisation du service**

NOR : DEVV0907182S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT),
Vu le décret n° 2004-85 du 26 janvier 2004 modifié relatif aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre, et notamment son article 5 ;
Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2004 portant organisation du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT) ;
Vu l'arrêté du 12 février 2009 portant nomination du directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre,

Décide :

Article 1^{er}

M. Bruno COZZI, agent contractuel au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, est nommé chef de la division des transports ferroviaires et guidés.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris La Défense, le 30 mars 2009.

Le directeur du BEA-TT,
J.-G. KOENIG